

Prestations à compter du 1^{er} septembre 2022

Garanties exclusivement réservées aux étudiants et apprentis jusqu'à 28 ans.

Les taux et les montants indiqués (forfait par année universitaire) sont ceux du remboursement cumulé de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle du Rempart, dans la limite des frais engagés et sur la Base de Remboursement (BR) en vigueur au 01/01/2026. Toute évolution de la BR pourra entraîner des modifications du niveau de nos remboursements.

Par obligation, nous ne remboursons pas les franchises médicales applicables ainsi que la baisse de la part légale dans le cadre de non respect du parcours de soins.

HOSPITALISATION	Honoraires - Examens préalables - Frais de séjour	
	Indemnités forfaitaires en cas d'urgence ⁽¹⁾	
	Frais d'accompagnant (repas + lit) ^{(2) + (3)}	
	Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € ⁽³⁾	
	Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie am-bulatoire : 50 % du dépassement dans la limite de 500 € ⁽³⁾	
	Cure thermale en milieu hospitalier	
	Frais d'accouchement	
	Dépassements d'honoraires du gynécologue et de l'anesthésiste : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € ⁽³⁾	
	Forfait fécondation in vitro (sur prescription médicale) ⁽³⁾	
	Allocation maternité ^{(3) + (4)}	
FRAIS MÉDICAUX	I.V.G. (Interruption Volontaire de Grossesse)	
	Forfait journalier ⁽⁵⁾	
	Chambre particulière ⁽⁶⁾	
	Chambre particulière en ambulatoire ⁽⁷⁾	
	Frais de transport remboursés SS ⁽⁸⁾	
	Pharmacie	
	Honoraires médicaux (consultations, visites, ...) ⁽⁹⁾	
	Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayon	
	Analyses de laboratoire	
	Piqûres et soins infirmiers	
OPTIQUE	Massages et rééducation (kinésithérapeute)	
	Autres auxiliaires médicaux	
	Audioprothèse (par appareil)	
	Petite orthopédie	
	Ophtalmologie	
	Fournitures Optiques	Forfait annuel au choix
	Lunettes	
	• Monture	jusqu'à
	• Verres Unifocaux	jusqu'à
	ou Verres Multifocaux	jusqu'à
DENTAIRE	Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale ou Lentilles ou refusées par la Sécurité Sociale ⁽³⁾	jusqu'à
	Traitements au laser de la Myopie ou autre chirurgie réfractive ⁽³⁾	jusqu'à
	Soins dentaires	
	Prothèses dentaires	Remboursements annuels non plafonnés
	Inlay - Onlay	
	Orthodontie	
	• acceptée par la Sécurité Sociale	
	• refusée par la Sécurité Sociale (BR reconstituée)	
	Implantologie (jusqu'à 2 par an)	
	Parodontologie	Soins non cumulables
PRÉVENTION & AUTRES PRÉSTATIONS (3)	Traitements anti-tabac (hors cigarette électronique) ⁽¹⁾	
	Forfaits actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale dont pilules contraceptives 3 ^{ème} et 4 ^{ème} génération ⁽¹⁾	
	Vaccins anti-grippe, contre la méningite et le choléra	
	Forfait pour actes lourds supérieurs à 120 €	
	Ostéopathie ou Chiropractie ou Etiopathie ou Podologie-Pédiatrie ou Diététicien-Nutritionniste (Praticiens diplômés), Acupuncture, Psychomotricité (sur prescription médicale) ⁽¹⁾	
	Cure Thermale hors Hôpital (barème forfaitaire) ^{(1) + (8)}	
	Certificat médical attestant de l'absence de non contre indication à la pratique du sport ⁽¹⁰⁾	

BRI	
100%	
OUI	
25 €/jour	
OUI	
OUI	
100%	
100%	
OUI	
80 €	
80 €	
100%	
Frais réels	
50 €/jour	
15 €/jour	
100%	
100%	
100%	
100%	
100%	
100%	
450 €	
200%	
100%	
100%	
⊕	
70 €	
130 € (65 €/unité)	
230 € (115 €/unité)	
200 € (100 €/unité)	
200 € (100 €/unité)	
200 €/oeil	
100%	
250%	
150%	
225%	
125%	
200 €/unité	
400 €/an	
200 €	
90 €	
OUI	
OUI	
5 séances	
30 €/séance	
100% + 200 €	
30 €	

(1) Nous consulter. (2) En chirurgie : Enfants de moins de 15 ans et adulte handicapé sans limite. Adulte : 15 jours si intervention ≥ 250 €. En hospitalisation médicale : Enfant jusqu'à 12 ans et adulte handicapé : limité à 15 jours par an. (3) Prestations sans tiers payant. (4) Sous réserve de plus de 10 mois d'adhésion de la maman ainsi que de l'adhésion du nouveau-né de moins de 2 mois. (5) Chirurgie : durée illimitée Hospitalisation Médicale : 120 jours par an dont limitation à 40 jours en neuropsychiatrie. Maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), maison de régime et assimilés, maison d'enfants à caractère sanitaire : nous consulter. (6) Selon option, jusqu'à 50 € par nuit en clinique et tarif conventionnel en hôpital : Prestation exclue en Forme. Chirurgie et maternité : durée illimitée (Vitalité : 30 jours par an). Hospitalisation médicale : Vitalité : exclue. Tonus et Brio : 90 jours par an dont Neuropsychiatrie 40 jours. Prestation non prise en charge en maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), ainsi qu'en maison de régime et assimilés. (7) Dans la limite de 50 jours par an. (8) Après accord Sécurité Sociale. (9) Consultations et visites de psychiatres, psychothérapeutes et psychologues non prises en charge en garantie Forme. La majorité pour consultation injustifiée à domicile non remboursée par la Sécurité Sociale n'est pas prise en charge dans cette prestation. (10) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 1/4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants).